

M. HORI: Oui, monsieur.

M. JACKSON: Je pourrais peut-être faire un pas de plus. La méthode employée pour la désignation ou le choix des dirigeants,—ou des présidents comme les Bahá'is les appellent,—réside en des examens sévères; mais il ne s'agit pas d'une élection, il s'agit d'une nomination. Cela vient aussi par Los Angeles. La tête pour l'ensemble de l'Amérique du Nord est le groupe de Los Angeles et le Canada est ce qu'on pourrait appeler une province pour autant qu'il s'agisse du groupe de Los Angeles. Le groupe de Los Angeles a autorité sur les groupes aux États-Unis, au Mexique et au Canada. C'est à Los Angeles que se trouve l'autorité véritable. L'organisation au Canada est une filiale, je pourrais dire. Est-ce suffisamment clair?

M. ROCK: Je tiens, tout de même, à savoir si les autres groupes au Canada sont au courant de ce que ces messieurs sont venus faire ici aujourd'hui. Je voudrais savoir si ces derniers ont l'autorisation des autres groupes. Sont-ils censés être supérieurs aux autres? Sont-ils censés être les dirigeants des autres groupes? Sont-ils autorisés à venir ici aujourd'hui et à demander la constitution en corporation pour les autres aussi?

M. JACKSON: Voici comment j'envisage la situation. Les requérants occuperont la même position que les assemblées nationales des Bahá'is tandis que les autres seront les assemblées locales.

M. ROCK: Vous dites qu'ils le seront? Le sont-ils en ce moment? Les autres les ont-ils élus à cette position supérieure et les ont-ils autorisés à venir ici en leur nom?

M. JACKSON: Je dois avouer que je ne les ai pas rencontrés. M. Hori pourrait peut-être vous expliquer cela.

M. HORI: Toronto a déjà été désigné comme étant le groupe supérieur. M. Taniguchi désigne le groupe canadien du nom de filiale, et le groupe de Toronto est le groupe directeur de la filiale. Avant que M. Ueda dirige la filiale, il y avait un autre directeur qui est décédé et il était autorisé à diriger tout le groupe au Canada. Il en est ainsi depuis quinze ans ou plus, peut-être vingt ans.

M. OLLIVIER: C'est comme le pape et les évêques.

M. HORI: M. Ueda exerce l'autorité sur tous les membres au Canada. M. Ueda est allé au Japon il y a sept ans et a subi un autre examen. M. Taniguchi lui a permis de revenir au Canada et lui a confié la direction du groupe canadien. Il avait un permis, pour ainsi dire, ou peut-être devrais-je dire un certificat. En conséquence, je crois que M. Ueda a pleine autorité pour ce qui est des groupes au Canada.

M. ROCK: Vous avez dit aussi que vous avez été autorisés à agir pour les autres groupes au Canada, par voie de correspondance?

M. HORI: Nous avons reçu une réponse et je crois que les autres réponses nous arriveront bientôt. M. Ueda a reçu une lettre de Vancouver.

M. OLLIVIER: Vous dites que l'autorité vous vient de plus haut, et non de plus bas?

M. HORI: De fait, l'ordre est venu du révérend Tamura et aussi de M. et M^{me} Taniguchi lorsqu'ils ont fait une tournée mondiale de conférences. M. et M^{me} Taniguchi m'ont dit personnellement qu'ils voulaient que nous cherchions à obtenir la constitution en corporation des groupes canadiens. Il ne m'a pas donné d'ordre par écrit, ni autre chose du genre, il m'a dit personnellement de le faire et en conséquence je me suis mis à l'œuvre.

M. ROCK: Je suis satisfait des réponses reçues, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Nous allons mettre le préambule en délibération, ce qui permettra aux membres du Comité d'interroger M. Jackson ou les membres de Seicho-No-Ie.